

Harcèlement et cyber harcèlement



Le harcèlement est un mode de persécution consistant à enchaîner de façon répétée des agissements ou des paroles hostiles afin de démoraliser et d'affaiblir psychologiquement la personne qui en est la victime.

Trois critères permettent de déterminer si on est en présence d'un harcèlement scolaire ou non : l'intentionnalité, la répétition des agressions et l'existence d'une relation d'emprise de l'agresseur.

Il existe plusieurs types de harcèlement tels que le harcèlement physique, verbal (insultes, moqueries, menaces, racket...), moral (rumeurs, ostracisme, humiliations...), sexuel ou le cyberharcèlement.

Le Cyberharcèlement, c'est d'abord du harcèlement

Pourtant, parce qu'il repose sur un espace Internet peu maîtrisable, il peut avoir lieu à tout moment, que ce soit sur un temps de vie privée ou sur la vie scolaire de l'élève. Les messages violents touchent massivement un large public et échappent à tout contrôle. Les agresseurs ont un sentiment de liberté totale ou d'impunité. De plus, les contenus diffusés peuvent demeurer en ligne, même si le harcèlement cesse.

Le cyberharcèlement peut prendre plusieurs formes telles que les intimidations, les insultes, les moqueries, les menaces, la propagation de rumeurs, la diffusion de photos ou vidéos intimes ou humiliantes. Il peut également passer par le piratage de comptes et l'usurpation d'identité digitale.

Les symptômes souvent associés au harcèlement chez l'enfant :

En termes de santé

- Stress (maux de ventre, maux de tête, eczéma...)
- Troubles alimentaires
- Pertes de mémoire, d'attention.
- Difficultés à dormir
- Auto-mutilation

En termes de comportement

- Tristesse, déprime.
- Repli sur soi.
- Irritabilité, agressivité.
- Réticence pour aller à l'école, au collège ou au lycée.

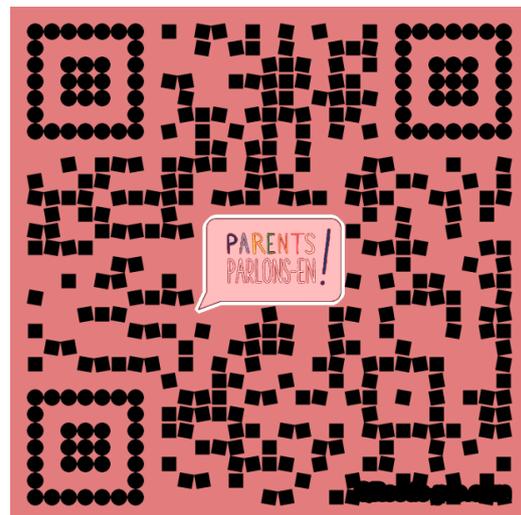
Dans l'environnement scolaire

- Baisse des résultats.
- Multiplication des absences.
- Modification du comportement en classe

Des vidéos pour les parents

Face à une situation de harcèlement à l'école, que faire ? Comment comprendre que la situation n'est pas normale, que son enfant soit victime ou auteur ? Comment lui en parler ? Vers qui se tourner ?

Pour les accompagner, la FCPE, la MAE et Tralalere se sont associés pour apporter des éléments de réponse sur différentes thématiques : sensibiliser, détecter, en parler, y mettre fin et agir contre le cyber harcèlement. Cinq vidéos ont donc été réalisées et sont accessibles librement sur la chaîne Youtube « Parents, parlons-en ! ».



Scanner le QR-code pour accéder à la chaîne YouTube « Parents Parlons-en ! »

Se faire accompagner

Dans un premier temps, pour parler de harcèlement, vous pouvez vous rapprocher de l'école. Et si vous avez besoin de conseils supplémentaires, vous pouvez aussi contacter :



Le 3018. Depuis septembre 2023, c'est le **numéro national** sur toutes les questions liées aux harcèlements scolaires, au cyberharcèlement et aux violences numériques des jeunes. L'ancien numéro 3020, dédié au harcèlement scolaire n'est plus en fonction.

Les adolescents, les parents et leurs enfants, qu'ils soient victimes, témoins ou même harceleurs sont accueillis, écoutés et orientés par des professionnels formés.

Tiers de confiance, auprès des réseaux sociaux, le 3018 dispose d'une capacité d'intervention unique en France via une procédure de signalement accélérée pour obtenir la suppression de contenus en ligne ou comptes illégaux en quelques heures.

Le service gratuit, anonyme, confidentiel est accessible par téléphone – 7j/7 de 9h à 23h, mais aussi via le site Internet e-enfance.org (Tchat) et via Messenger.

On peut également installer l'application 3018 sur le smartphone de son enfant ou ado. Elle permet :

- Une prise de contact instantanée au travers d'un tchat avec un professionnel du 3018, ainsi que le contact direct au numéro national 3018 ;
- Le stockage des preuves du harcèlement vécu (captures d'écran, photos, liens url, etc.) dans un coffre-fort numérique et sécurisé, transférables aux équipes 3018 ;
- Un accès rapide à des fiches pratiques sur le cyberharcèlement pour s'informer sur ses droits et savoir comment réagir ;
- L'auto-évaluation de sa situation à l'aide d'un questionnaire, pour encourager la victime à demander de l'aide.

